

le brassage et la distillation. Tout le programme est conçu de façon à contribuer à maintenir et à accroître les marchés intérieur et extérieur des céréales canadiennes, des graines oléagineuses et de leurs dérivés.

Coordination industrielle

Le Conseil des grains du Canada a été fondé en 1969, à la suite d'une proposition du premier ministre, afin surtout d'améliorer la coordination à l'intérieur du secteur de l'industrie et de permettre d'obtenir un consensus sur les recommandations faites au Gouvernement. Le Gouvernement et les industriels se partagent les frais administratifs du Conseil. L'adhésion au Conseil est accessible à tous les organismes et associations non gouvernementaux dont les membres jouent un rôle direct dans la production, la manutention, le transport et la commercialisation du grain et des produits du grain. Le Conseil au complet se réunit tous les six mois et le conseil d'administration, environ dix fois par an. Le Conseil a à son service un petit secrétariat.

Au cours de ses trois années d'existence, le Conseil a démontré la capacité de l'industrie de s'unir pour régler les questions d'intérêt commun. Il a fait au Gouvernement plusieurs recommandations relatives à des questions qui lui avaient été soumises par ce dernier, ou à des études résultant de sa propre initiative.